



**ADDITIF**

**REGLEMENT PARTICULIER**

N° d'épreuve FFM ..... 526  
Moto-Club ..... Moto Club du Berry  
N° d'affiliation ..... C0137  
Date ..... du 17 au 18 mai 2025  
Lieu ..... Bourges / Soye en Septaine  
Organisateur technique ..... Delphine CONESA  
E-mail ..... delphine.conesa@hotmail.com  
Téléphone ..... 06.98.07.63.08

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

**SECURITE :**

3 postes de secours, 1 ambulance, transport de blessés par le SAMU ou les pompiers, 1 médecin. Des extincteurs (8) seront remis aux commissaires de piste, un poste sur deux.

**PARC PILOTES :**

Ouvert de 15h à 22h le vendredi 16 mai 2025 et de 7h à 12h le samedi 17 mai 2025

Les concurrents arrivant en dehors des heures d'ouverture du parc devront stationner provisoirement au parking public situé à 300 m à gauche (direction Soye en Septaine).

L'accès au parc pilotes est exclusivement réservé aux véhicules des pilotes et de l'organisation. La circulation dans le parc de tout véhicule autre que ceux de l'organisation est interdite. L'accès au circuit est situé à l'entrée du parc pour les piétons et au fond pour les motos qui circuleront au ralenti y compris dans la liaison entre le parc pilotes et le pré-parc.

**ATTENTION :** Le Moto Club du Berry décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou vol de biens. Chacun doit prendre les mesures nécessaires pour protéger ses biens.

La sortie du parc pilotes pour les véhicules est autorisée jusqu'à 20h le samedi 17 mai ou après la fin de l'épreuve.

**CONTROLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF :**

Vendredi 16 mai 2025 : de 17h à 20h30  
Samedi 17 mai 2025 : de 7h30 à 10h (priorité de 7h30 à 9h à la catégorie Jeunes)

Rappel : dorsal homologué et adaptée à la taille du pilote - plaques réglementaires  
**ACCOMPAGNATEURS :** Chaque pilote recevra 4 bracelets d'accès au circuit pour lui-même et ses accompagnateurs. Toute personne supplémentaire

devra acquitter son droit d'entrée pour pénétrer sur le circuit.

L'accès à la zone de panneautage sera exclusivement autorisé aux pilotes et aides-pilotes LICENCIES.

**DEMONSTRATION DE L'ECOLE DE PILOTAGE DU MOTO CLUB DU BERRY :**

Durant l'entracte, présentation et évolution de l'école de pilotage du Moto Club du Berry sous la responsabilité d'un moniteur diplômé. Chaque pilote possède une licence FFM.

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :** Le Moto Club du Berry, soucieux du respect de l'environnement, vous rappelle quelques principes et règles qui devront être scrupuleusement respectés :

- La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures, il ne devra plus y avoir de bruit dans le parc pilotes
- Il est interdit de laisser sur place vos déchets, un sac poubelle sera remis à chaque participant et des containers à déchets sont mis à votre disposition à l'entrée du parc pilotes
- Le lavage des motos se fait obligatoirement dans l'espace aménagé et réservé
- Un tapis de sol doit être utilisé pour le travail mécanique sur les motos
- Chaque véhicule de pilote est muni d'un extincteur
- Le stockage de l'essence se fait exclusivement dans des bidons métalliques
- Tout accès, piéton, véhicule hors enceinte de la manifestation est interdit
- Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

Par vos efforts, vous aiderez les clubs qui vous accueillent à assurer la pérennité des organisations de motocross.

Le bureau du Moto Club du Berry

Bonne course et merci à tous

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **06/03/2025**

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **13/03/2025**

**VISA DE LA FFM**

DATE:  
NUMÉRO :

**Moto Club du Berry**  
24, allée Napoléon III  
18000 BOURGES

